

Décret n° 2025-225 du 7 juin 2025 portant ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 13-2025 du 7 juin 2025 autorisant la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2025-2 du 27 janvier 2025 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement,

Décrète :

Article premier : Est ratifié l'accord se rapportant à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, adoptée le 19 juin 2023 (New York), dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 7 juin 2025

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Pour le ministre des affaires étrangères,
de la francophonie et des Congolais de l'étranger,
en mission :

Le ministre de la jeunesse et des sports,
de l'éducation civique, de la formation qualifiante
et de l'emploi,

Hugues NGOUELONDELE

La ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo,

Arlette SOUDAN NONAULT

Pour la ministre des transports, de l'aviation civile
et de la marine marchande, en mission :

La ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo,

Arlette SOUDAN-NONAULT